

Rapport de la commission des finances concernant le préavis municipal n° 04/2026 Relatif une demande de crédit pour l'assainissement énergétique de l'UAPE de Goumoens-la-Ville

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances chargée de l'étude du préavis susmentionné est composée de Marco Fuso, Alexandre Perusset, Cédric Coquelin et Jean-Charles Bollini. Elle s'est réunie le 19 août et le 9 septembre.

La commission s'est appuyée sur les nombreux éléments mis à sa disposition par la Municipalité et a demandé des précisions complémentaires concernant le financement, les subventions et les conséquences financières de l'investissement.

1. Financement

La commission prend acte que cette opération était prévue au budget 2026 et que le compte est suffisamment approvisionné.

Sur les CHF 310'000.– du crédit sollicité, CHF 180'000.– seront prélevés sur le Fonds de renouvellement et rénovation de l'UAPE. Le solde de CHF 130'000.– sera financé par les liquidités courantes ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature.

2. Subventions et participations financières externes

La Municipalité confirme que la variante retenue ne donne droit à aucune subvention étatique.

Cette variante répond aux besoins actuels et à moyen terme du bâtiment. Des interventions plus importantes pourront être envisagées ultérieurement, en fonction de l'évolution des besoins et de l'état du bâtiment, avec la possibilité de rechercher alors les subventions disponibles.

3. Conséquences financières

Les charges liées à l'investissement ont été intégrées au budget. L'amortissement prévu sur 30 ans est conforme aux dispositions du préavis.

Conclusion :

La commission considère que la variante retenue constitue un compromis cohérent et financièrement responsable entre performance énergétique, coût de l'investissement, confort des utilisateurs, préservation du patrimoine communal et besoins de l'UAPE.

En conséquence, la commission propose au Conseil communal :

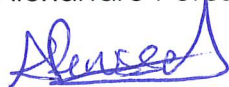
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à l'assainissement énergétique de l'UAPE de Goumoens-la-Ville, tels que décrits dans le présent préavis ;
- d'octroyer à cet effet un crédit d'un montant total de CHF 310'000.-TTC
- de financer ce montant
 - en prélevant le montant de CHF 180'000.00 attribué pour l'UAPE sur le Fonds de renouvellement et rénovation (9281.9) ;
 - de financer le solde de ce montant par les liquidités courantes ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.

Goumoens, le 09.09.2026

Marco Fuso



Alexandre Perusset



Cédric Coquelin



Jean-Charles Bollini

